

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS AND**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 027-200070142-20260219-48_2026-DE

48/2026
Berger
Levrault

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

En exercice : 48

Présents : 36

Votants : 43

Date de convocation :

Le : 13 février 2026

Délibération affichée

Le :

Etaient présents :

Amfreville-les-Champs

Bacqueville

Beauficel-en-Lyons

Bosquentin

Bourg-Beaudouin

Charleval

Douville-sur-Andelle

Fleury-la-Forêt

Fleury-sur-Andelle

Flipou

Houville-en-Vexin

Le Tronquay

Les Hogues

Letteguives

Lilly

Lisors

Lorleau

Lyons-la-Forêt

Ménésqueville

Perriers-sur-Andelle

Perruel

Pont-Saint-Pierre

Radepont

Renneville

Romilly-sur-Andelle

Rosay-sur-Lieure

Touffreville

Val d'Orger

Vandrimare

Vascoeuil

M. Cordier,

M. Collette,

Mme Doinel,

Mme Fouquet,

M. Halot,

Mme Héquet, M. Calais,

M. Cramer,

M. Godebout,

M. Vieillard R.,

M. Cousin,

M. Lebreton,

Mme Marteau,

Mme Bachelet,

Mme Gregoire,

Mme Lancien,

M. Herbin,

M. Baldari,

M. Cahagne,

Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,

M. Quéné,

Mme Lavigne, M. Hébert,

M. Minier,

M. Vieillard G.,

Mmes Julien, Langlet, MM. Chivot, Romet, Vieux,

M. Béharel,

Mme Malhaire,

M. Blavette,

M. Dechoz,

M. Moëns.

Absent : M. Bonneau.

Excusés : Mme Dalissier, MM. Gavelle, Zielinski, Defrance.

Pouvoirs : M. Emo à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R., Mme Grouchy à Mme Doinel, M. Houssaye à M. Romet, Mme Simon à Mme Julien, M. Bézirard à M. Dechoz.

Culture : fixation des tarifs pour la programmation culturelle 2025/2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 129/2020 du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 fixant les tarifs de la billetterie du service culturel ;

Vu la délibération n°155/2024 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2024 fixant les tarifs de la billetterie du service culturel ;

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et culture en date du 3 février 2026 ;

Le conseil communautaire a fixé les tarifs de la billetterie du service culturel comme suit :

- Tarif plein : 8 €
Tarif réduit (- de 30 ans, demandeur d'emploi, étudiant, personne en situation de handicap) : 5 €
Accompagnant de personne en situation de handicap : gratuit
- Famille (grand(s)-parent(s) ou parent(s) + enfant(s)) :
 - Adulte : 5 €
 - Enfant (jusqu'à 18 ans) : 2 €.

Pour le second semestre de la saison 2025-2026, il est proposé d'adapter la tarification mise en place comme suit :

- 29 mai 2026 : « *In the Mood for Love* », spectacle au théâtre de l'Arsenal à Val-de-Reuil, comprenant un transport en bus organisé au départ de la Communauté de communes :
 - Tarif plein : 18 € ;
 - Tarif étudiant : 9 € ;
 - Tarif enfant jusqu'à 18 ans : 7 €
- 6 juin 2026 : « clôture de saison » : gratuité

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

- fixe des tarifs dérogatoires pour les manifestations organisées au cours du 2^{ème} semestre de la saison 2025/2026 dans les conditions ci-dessus définies.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,


Sidonie LANCIE



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.